



TERMES DE REFERENCE POUR L'EVALUATION FINALE DU PROJET « Femmes et gestion des conflits liés aux ressources naturelles - Approche basée sur l'implication des femmes et la résilience aux effets des changements climatiques pour la réduction des conflits communautaires et transfrontaliers liés aux ressources naturelles »

I) Contexte et justification

Le Niger et le Mali partagent une longue frontière à travers les régions de Gao, Ménaka et Tillabéry. Le nombre d'habitants est estimé à 72 099 (côté Mali) et 295 898 (Niger). Cette région fait partie du Liptako Gourma qui se prolonge au Burkina Faso et le Niger et qui depuis 2012, est marquée par l'insécurité et la violence.

Cette région est marquée par une fragilité accentuée par des crises multiformes (gouvernance, changements climatiques, sécuritaire, développement et humanitaire). Cette fragilité résulte principalement des déficits de résilience (faibles capacités de préparation et d'absorption des chocs internes et externes), notamment face aux effets des changements climatiques sur les moyens de subsistance et la sécurité alimentaire des communautés agro-pastorales, des échecs des initiatives de développement qui n'ont pas augmenté le pouvoir d'achats des communautés locales, et particulièrement des femmes, et un déficit de gouvernance du point de vue institutionnel avec un faible niveau d'inclusivité.

Les communautés vivant de part et d'autre de cette région frontière ont les mêmes réalités socio-économiques. Elles vivent de la pêche, de l'agriculture et surtout de l'élevage, ce qui fait appel à l'exploitation des ressources naturelles. L'économie de ces régions du Mali et du Niger repose essentiellement sur les ressources naturelles (agro-pastorales notamment) dont l'exploitation occupe et assure la subsistance d'environ 80% de la population nationale des deux côtés. Cependant, l'exploitation de ces ressources naturelles fait l'objet, chaque année, de violents affrontements opposant des communautés habitant cette zone frontalière.

La fragilité et l'absence de structures de gouvernance créent un environnement propice à l'infiltration du crime organisé et à l'extrémisme violent. Ceci est le reflet du caractère multidimensionnel de la crise sécuritaire au Sahel. Au plan sécuritaire, la réponse des Etats et de la communauté internationale a conduit à une forte présence des forces de défense et de sécurité (FDS) dans la zone notamment par le déploiement de la Mission intégrée multidimensionnelle de stabilisation des Nations Unies au Mali (MINUSMA), de la Force française Barkhane, des Forces spéciales américaines et de la Force Conjointe du G5 Sahel, en collaboration avec les forces de sécurité et de défense nationales. Cependant, cette réponse sécuritaire n'est pas suffisante en elle seule pour traiter des causes structurelles de cette crise multidimensionnelle et pour renforcer la résilience des communautés dans l'espace transfrontalier.

Les communautés les plus vulnérables (femmes, enfants, jeunes) ont difficilement accès aux services sociaux de base. Les inégalités entre les sexes constituent un fardeau supplémentaire pour les femmes et les filles de la région. Ces inégalités sont exacerbées par la situation socioéconomique et deviennent encore plus flagrantes. Les responsabilités familiales assumées par les femmes et non rémunérées créent une discrimination sur le marché du travail, augmentant ainsi le taux de pauvreté au sein des communautés en réduisant leurs chances de contrôle et d'accès aux ressources, ainsi que le développement de l'entrepreneuriat féminin. Les femmes sont également sous-représentées dans la politique et la prise de décision et leur accès à la propriété foncière – qui sous-tend l'accès à toute autre forme de ressources, y compris financières – reste très marginal. Dans les régions de Tillabéry et Tahoua, par exemple, plus de 75% des femmes âgées de 20 à 24 ans sont mariées avant l'âge de 18 ans. Elles courent un risque accru de violence sexuelle à leur égard et, si la situation demeure inchangée, elle continuera de persister ou de s'aggraver.

La variabilité et les changements climatiques conjugués aux catastrophes naturelles exacerbent ces vulnérabilités. Depuis les années 1980, cette région et de manière large la région du Liptako Gourma est régulièrement touchée par des sécheresses dues à la hausse des températures accentuant les risques liés aux systèmes climatiques déjà extrêmes et/ou des précipitations inhabituelles qui provoquent des inondations, phénomènes rimant tous, souvent, avec famine. Les pressions foncières et démographiques et ces aléas climatiques ont fortement réduit l'accès aux ressources naturelles nécessitant la mise en place d'un système de gestion plus rationnel et plus efficace pour assurer l'accès équitable de toutes les populations aux ressources, aux services sociaux de base et aux programmes d'appui technique et financier. Malheureusement les mécanismes traditionnels de gestion des ressources et de médiation des conflits existants n'ont ni les capacités ni les ressources nécessaires pour remplir ce rôle. Dans les zones transfrontalières, par exemple le non-respect des textes nationaux et internationaux régissant les mouvements du cheptel est une des causes de conflit entre communautés durant les périodes de transhumance.

Pour faire face à cette situation, le PNUD et ONU femmes (Mali et Niger) avec l'appui technique de UNEP ont initié le projet transfrontalier : « **Femmes et gestion des conflits liés aux ressources naturelles - Approche basée sur l'implication des femmes et la résilience aux effets des changements climatiques pour la réduction des conflits communautaires et transfrontaliers liés aux ressources naturelles** » financé par le Fond des Nations Unies pour la Consolidation de la Paix (Peacebuilding Fund PBF).

II) Description du projet

Cette initiative transfrontalière entre le Mali et le Niger, mise en œuvre conjointement par le PNUD, agence lead, ONUFEMMES et UNEP vise à réduire les conflits liés à la gestion des ressources naturelles dans les zones transfrontalières du Mali (Gao et Ménaka) et du Niger (Tillabéri) en renforçant la participation active des femmes dans les processus et mécanismes locaux, communautaires, formels et informels de prévention et de gestion des conflits. Il a été conçu sur la base des larges consultations des parties prenantes au Mali et au Niger incluant les principales autorités régionales de Gao et de Ménaka au

Mali et de Tillabéry au Niger. Initialement prévu, pour prendre fin en janvier 2022, le projet a bénéficié d'un No Cost Extension jusqu'au 31 juillet 2022

Le projet adopte une approche multi-sectorielle comprenant : l'appui à l'autonomisation économique des femmes pour renforcer à la fois leur résilience aux impacts des changements climatiques et leur légitimité en temps qu' « agents du changement », au renforcement des capacités nécessaires à une meilleure implication des femmes dans les mécanismes de gouvernance et de prévention et de gestion de conflits liés aux ressources naturelles au niveau local, communautaire, et transfrontalier ; et à la mise en œuvre des initiatives de cohésion sociale et dialogue autour que questions liées aux ressources naturelles, menées par les femmes et les jeunes pour renforcer notamment la confiance entre les groupes locaux.

Ce projet contribue à renforcer la position politique et économique des femmes et à démontrer la valeur ajoutée de leur implication et de leur contribution pour une gestion plus pacifique et durable des ressources naturelles dans un contexte marqué par les conflits et les changements climatiques. Il a pour principaux résultats de :

- De renforcer la participation active des femmes habitant les zones du projet aux mécanismes formels et informels de gouvernance, de prévention et de gestion de conflits liés aux ressources naturelles au niveau local (région, cercle, commune etc. et impliquant les autorités), communautaire, et transfrontalier;
- D'accroître et renforcer l'autonomisation des femmes dans les communautés transfrontalières à travers des initiatives de relèvement économique respectueuses d'une gestion durable des ressources naturelles dont la dégradation est une source active ou imminente de conflits communautaires ou transfrontaliers;
- D'accroître la cohésion sociale et la résilience des communautés face aux chocs environnementaux sources de conflits internes ou transfrontaliers, grâce à des mécanismes de gestion de ressources naturelles inclusifs et sensibles aux changements climatiques.

Conformément aux procédures du PBF, du PNUD et d'ONU-FEMMES le projet doit faire l'objet d'une évaluation finale. Les présents TDRs précisent les modalités et les contours de réalisation de cette évaluation finale.

III) Objectifs de l'évaluation finale

L'objectif globale de l'évaluation finale indépendante est d'analyser les résultats de la mise en œuvre du projet transfrontalier Mali – Niger « Femmes gestion des conflits liés aux ressources naturelles : Approche basée sur l'implication des femmes et la résilience aux effets des changements climatiques pour la réduction des conflits communautaires et transfrontaliers liés aux ressources naturelles »

Les objectifs spécifiques de l'évaluation sont de :

- Analyser la pertinence et l'adéquation du projet en termes de : 1) la prise en compte des principaux facteurs de conflit et des questions de consolidation de la paix les plus pertinentes ; 2) l'alignement sur la politique nationale de consolidation de la paix et les priorités nationales du Mali et du Niger ; 3) la question de savoir si le projet a tiré parti de la valeur ajoutée de l'ONU dans les 2 pays; 4) la mesure dans laquelle le projet a abordé l'intégration des femmes dans les mécanismes de gestion de conflits dans les deux pays et 5) la prise en compte des femmes dans les instances de décision liées à la consolidation de la paix
- Évaluer l'efficacité du projet, y compris le niveau de réalisation et la qualité des résultats et des réalisations du projet et recueillir des preuves qualitatives et quantitatives des résultats des activités du projet et de tout changement positif ou négatif et des voies de changement qui y sont liées.
- Évaluer l'efficacité du projet, y compris sa stratégie de mise en œuvre, ses dispositions institutionnelles ainsi que ses systèmes de gestion et de fonctionnement et le ratio coût-efficacité ;
- Documenter les bonnes pratiques, les innovations et les leçons qui ressortent du projet ;
- Fournir des recommandations réalisables pour la programmation future

IV) Portée de l'évaluation

Compte tenu de ses objectifs en tant que processus d'apprentissage mais aussi de décision, l'évaluation couvrira un vaste champ, notamment la conception du projet, le choix des zones d'intervention, les stratégies de mise en œuvre, les mécanismes de suivi, la pérennisation des résultats et le rapportage. Elle couvrira aussi les questions relatives aux mécanismes de coordination (à différents niveaux), à la cohérence interne au sein des bureaux pays du PNUD et d'ONUFEMMES, à la participation des communautés ainsi qu'à l'implication des Gouvernements des deux pays.

L'évaluation se basera sur quatre des critères standards d'évaluation définis par l'OCDE/CAD, à savoir la pertinence, l'efficacité, l'efficience, et la durabilité. L'évaluation sera conduite dans l'optique de l'approche droits humains et de l'égalité des sexes. Les principales questions d'évaluation non exhaustives en lien avec les quatre critères retenus auxquelles l'évaluation devra apporter des réponses sont les suivantes :

Critères	Questions
a. Pertinence	– Dans quelle mesure le projet est-il adapté aux principaux objectifs et défis de la consolidation de la paix au Mali / Niger et priorités de l'UNDAF, des agences récipiendaires et ODD ? – Dans quelle mesure le projet est-il adapté aux priorités nationales, aux besoins des femmes et les différents groupes cibles notamment les autres composantes de la communauté? Dans quelle mesure le projet a adopté une approche participative lors de la conception et de la mise en œuvre, incluant les parties prenantes et les groupes cibles. – Comment le projet contribue-t-il à une gestion transfrontalière des ressources naturelles ? – Dans quelle mesure le projet à aborder les facteurs de conflit et les facteurs de paix identifiés dans une analyse de conflit ? – Dans quelle mesure le projet a-t-il répondu aux lacunes en matière de consolidation de la paix liés aux ressources naturelles ? – Est-ce que la théorie de changement et l'approche du projet étaient pertinentes ? – Est-ce que les objectifs envisagés par le projet lors de sa conception ont répondu aux besoins de sécurisation, de cohésion sociale et de consolidation de la paix dans les communes frontalières cibles du Mali et du Niger ? – Est-ce que les objectifs du projet répondaient aux priorités nationales, régionales et aux attentes des communautés bénéficiaires ? – Dans quelles mesures le projet a été conjointement élaboré, compris, intégré et opérationnalisé de la même manière au sein de chaque pays (cadres conceptuels, cadres logiques, ciblage, mécanismes de coordination et de suivi conjoint) ? – Dans quelle mesure la stratégie de coordination en place a répondu aux attentes de mise en œuvre conjointe du projet ? – Quels ont été les mécanismes pour déterminer les interventions du projet et le choix des bénéficiaires ? – Dans quelle mesure les outils de suivi de la mise en œuvre ont été cohérents avec le cadre logique du projet ? – Dans quelle mesure le projet s'est – il adapté à l'évolution de son environnement, notamment au plan sécuritaire et quelles stratégies conjointes d'atténuation des risques ont-elles été mises en place – Dans quelle mesure le projet contribue t'il à l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et aux approches fondées sur les droits fondamentaux ?
b. Efficacité	– Dans quelle mesure les résultats escomptés du projet ont-ils été atteints ? Comment la dimension transfrontalière du projet a-telle été réalisée ? – Les résultats obtenus, ont-ils eu des effets positifs non prévus/anticipés ? Dans quelle mesure ces effets ont-ils contribué à la sécurité transfrontalière – Quels sont les facteurs externes majeurs qui ont influencé (positivement et/ou négativement) l'atteinte des résultats attendus (y compris en termes de synergies) ?

-
- Si les extrants n'ont pas été produits, quel changement dans la structure des intrants aurait pu y remédier ?
 - Comment une plus grande production des extrants permettrait-elle de mieux atteindre le but et les objectifs du projet ?
 - Dans quelle mesure les mécanismes de gestion de l'information ont été suffisamment efficaces pour assurer une bonne coordination et faire remonter l'information du terrain vers les bureaux pays ?
 - Dans quelle mesure les mécanismes de coordination et de suivi à tous les niveaux ont-ils été mis en place, ont été fonctionnels, et ont joué effectivement leur rôle ?
 - Dans quelle mesure les interventions du projet ont permis d'attirer d'autres partenaires pour renforcer l'action ?
-

c. Efficience

- Dans quelle mesure les ressources (fonds, compétences spécialisées, etc.) à disposition du projet ont été converties en résultats de façon économique (en particulier la gestion / opération des agences entre capitale et zone d'intervention) .
 - Dans quelle mesure l'approche de mise en œuvre du projet y compris l'appui opérationnel du PNUD et ONUFEMMES a-t-elle facilité l'efficacité du projet, en particulier dans les dimensions de mise en œuvre transfrontalière du projet ?
 - Dans quelle mesure le système S&E a-t-il fourni des informations au niveau des résultats et de l'impact du projet sur les groupes cibles? Dans quelle mesure le système S&E du projet a-t-il fourni une analyse des données qui a servi à la gestion et au partage des connaissances? Par rapport à la théorie du Changement ?
 - Dans quelle mesure la coordination entre les agences a-t-elle amélioré la mise en œuvre du projet ou elle augmenter les coûts de transaction
 - La pertinence de l'implication de l'UNEP ?
 - Les financements mobilisés pour le projet étaient-ils suffisants pour la réalisation de toutes les activités et l'atteinte des résultats escomptés ?
 - Dans quelle mesure les mécanismes en place ont permis d'optimiser l'utilisation des ressources disponibles, accroître les synergies et la complémentarité dans l'action ?
 - Dans quelle mesure le projet a été mis en œuvre dans les délais impartis ?
 - Le projet a-t-il été bien géré selon les normes attendues ? ;
 - Les intrants ont-ils été fournis et gérés à moindre coût ? ;
 - Dans quelle mesure les activités ont été mises en œuvre de la façon la plus efficiente y compris la sélection des partenaires de mise en œuvre, comparée à des alternatives possibles expérimentées dans le cadre d'autres projets ?
-

d. Pérennité

- Quel a été le degré d'implication des bénéficiaires, notamment des communes et services techniques gouvernementaux aux différentes étapes du projet (conception, réalisation et suivi des activités en vue d'assurer leur bonne continuité) ?
- Quelles ont été les stratégies mises en œuvre pour susciter la participation des bénéficiaires, en particulier les communes et les services techniques compétents au projet ?
- Quelles sont les stratégies et mécanismes envisagées pour assurer la valorisation, la réplication ou l'extension des résultats atteints ;
- Quel est le degré d'engagement des parties prenantes (Gouvernement, SNU, ONG, bénéficiaires) pour la pérennisation des acquis du projet, notamment en matière d'insertion socio-économique des femmes, de renforcement de sécurité communautaire et de réduction des conflits transfrontaliers liés à aux ressources naturelles ?
- Y-a-t-il des obstacles à la pérennité des actions du projet ? Si oui quels sont-ils ? et comment peut-on les lever ?
- Quels ont été les principaux effets catalytiques (financiers ou autres) du projet ?
- Quelles mesures pourraient être adoptées pour renforcer les stratégies de désengagement et

la durabilité

- Le Covid -19 a-t-il constitué un obstacle pour le projet
- Dans quelle mesure le projet a-t-il été utilisé pour élargir d'autres travaux de consolidation de la paix?
- Dans quelle mesure l'approche du projet a-t-elle été innovatrice (en particulier la dimension transfrontalière)
- Dans quelle mesure le projet a-t-il intégré dans sa mise en œuvre et ses résultats des dimensions telles que le changement climatique, la cohésion sociale que le dialogue entre les parties prenantes concernées (bénéficiaires, organisations de la société civile et institutions nationales) ?
- Quel a été le rôle catalytique de PBF sur cet investissement ? D'autres fonds ou partenariats ou approches similaires ont-elles été répliquées sur base de ce projet ? Des fonds additionnels ont-ils été mobilisés sur cette base ?

V) Approche méthodologique de l'évaluation

Pour cet exercice, il sera fait recours aux méthodes quantitatives et qualitatives tout en tenant compte du Covid-19 mais aussi à l'observation directe, à travers notamment des visites de sites d'interventions du projet dans les régions des deux pays (si les conditions sécuritaires le permettent). Toutes ces informations combinées permettront d'apporter des réponses aux questions d'évaluation ci-dessus décrites. La méthodologie qui sera détaillée par les consultants devra être en ligne avec l'approche basée sur les droits humains et l'égalité de sexes. Afin d'enrichir son analyse et de disposer d'informations fiables, l'équipe de consultants devra aussi trianguler les données disponibles issues de multiples sources.

- **Les méthodes quantitatives** : celles-ci comprennent la revue des documents pertinents et l'analyse des données quantitatives disponibles dans les services publics, chez certains partenaires d'exécutions tels que les ONG ou ailleurs, basée sur des méthodes d'analyse statistique appropriées devant faire ressortir les liens entre les interventions du projet et les résultats observés. Concernant la revue documentaire, il s'agira de passer en revue les documents et rapports pertinents, notamment les documents stratégiques UNDAF, les CPD, les documents de développement politiques, PRODOC du projet et les documents opérationnels (plans annuels de travail, les rapports d'activités et de suivi semestriels et annuels), les rapports des partenaires de mise en œuvre, les rapports des différentes réunions du comité technique etc. Pour ce qui est de l'analyse des données quantitatives, il s'agira de se pencher sur les données des enquêtes et opérations récentes de collecte organisées par les services techniques étatiques, les ONG, ainsi que les agences récipiendaires dans les communes d'intervention du projet. Toutes ces données viendront en complément de celles d'une enquête légère sur les indicateurs clés à conduire au sein des communes concernées.
- **Les méthodes qualitatives** : elles incluront les groupes de discussion, l'observation directe ainsi que des entretiens avec les parties-prenantes et auprès d'informateurs clés afin de compléter les données quantitatives. L'équipe d'évaluation trouvera les alternatives les plus appropriées pour obtenir les informations les plus à même de renseigner véritablement la prise de décision. Ainsi divers groupes de population seront identifiés au sein des agences, des ministères, des structures publiques centrales et décentralisés/déconcentrées pertinentes, des institutions partenaires d'exécution, des autorités locales et aussi des représentants de bénéficiaires au Niger et au Mali. Parmi les personnes à rencontrer figurent en bonne place les staffs des Unités de Coordination (UC) au Niger et au Mali et ceux des équipes pays du PNUD et d'ONUFEMMES.

L'équipe d'évaluateur devra subtilement utiliser les différentes méthodes de collecte : revue documentaire, entretiens, discussions de groupe, observation directe, enquêtes (le cas échéant), etc. à la fois quantitatif et qualitatif qui permette d'assurer une complémentarité dans le traitement et l'analyse des informations, et d'éviter ainsi les assertions.

VI) Livrables attendus

L'équipe d'évaluation doit produire les documents suivants :

1. Un rapport de démarrage : qui présente la méthodologie d'évaluation et explique clairement comment l'approche proposée apportera les réponses aux questions et permettra d'atteindre l'objectif de l'évaluation. La note doit contenir les outils de collecte de données (quantitatives et qualitatives), les critères de sélection et une cartographie des cibles, le plan d'analyse avec une matrice de l'évaluation reflétant les critères et les questions d'évaluation. La méthodologie comprendra également une proposition de chronogramme détaillé des activités et la soumission des livrables. Par ailleurs, il identifiera les défis ou risques potentiels susceptibles d'entraver la soumission des livrables dans les délais, ainsi que les mesures de mitigation envisagées. Ce document constituera la première base de travail sur laquelle l'équipe d'évaluateurs devra s'accorder avec le comité de suivi technique. Le comité aura en charge l'examen et la validation du rapport de démarrage.

2. Un premier draft du rapport : qui sera le résultat de l'ensemble des travaux des consultants. Ce rapport générera des connaissances basées sur les évidences en identifiant les lacunes aussi bien dans la conception du projet et sa mise en œuvre. Il identifiera aussi les bonnes pratiques en vue du renforcement de la programmation des projets transfrontaliers de consolidation de la paix futurs. Par ailleurs ce document fera ressortir la synthèse des résultats de l'évaluation des indicateurs clés de résultat. Les détails seront fournis en annexe. Ce premier draft sera partagé avec le comité de suivi technique afin de recueillir les premiers commentaires et amendements sur la qualité du travail fourni.

3. Deuxième draft du rapport : Sur la base des premiers commentaires et amendements du comité technique de suivi, les consultants produiront un second draft du document d'évaluation qui sera une version améliorée de la première. Cette version sera présentée au comité conjoint d'Orientation du projet lors d'un atelier de restitution afin de recueillir les commentaires et observations des membres, ainsi que pour la validation des résultats de l'évaluation.

Ce rapport sera accompagné du **support Power Point** que l'équipe d'évaluateurs doit présenter et discuter lors de l'atelier de restitution des résultats de l'évaluation.

5. Un rapport final provisoire : L'équipe des consultants intégrera l'ensemble des commentaires pertinents reçus de toutes les parties prenantes. Ce rapport contiendra un résumé analytique de 3-4 pages présentant une brève description du contexte transfrontalier de mise en œuvre du projet, les objectifs de l'évaluation, un aperçu de la méthodologie, les principaux résultats (pratiques et les leçons apprises), conclusions et recommandations. Les annexes du rapport incluront toutes les informations pertinentes pour l'étude mais non nécessaires dans le corps du rapport, notamment les outils de collecte de données.

6. Une version définitive du rapport d'évaluation : Après examen et approbation par le comité technique de suivi de la prise en compte de l'ensemble des amendements pertinents faits par les différentes parties prenantes, le responsable de l'évaluation validera la version reçue du document comme version définitive de l'évaluation.

VII) Organisation de l'évaluation

Afin d'assurer la réalisation dans les meilleures conditions et délais de l'évaluation, une organisation type sera mise en place. Cette organisation s'articulera autour de trois entités principales avec des rôles et responsabilités claires. Il s'agit de :

1. Responsable de l'évaluation ;
2. Comité technique de suivi de l'évaluation ;
3. L'équipe d'évaluateurs.

7.1 Responsable de l'évaluation

L'évaluation sera placée conformément au document de projet sous la coordination de l'agence lead, à savoir le PNUD Mali. Elle sera donc sous la responsabilité du Représentant Résident du PNUD Mali à travers le Chef de Bureau PNUD Mopti.

Les principales tâches et responsabilités du responsable de l'évaluation sont de :

- Conduire à travers le procurement du PNUD- Mali la sélection de l'équipe d'évaluateurs (y compris les enquêteurs) sur la base des offres reçues ;
- Coordonner avec toutes les parties prenantes concernées, la mise en œuvre de l'évaluation par l'équipe d'évaluateurs ;

- S'assurer que le contrôle de la qualité est effectué tout au long du processus d'évaluation (Fournir des commentaires à l'équipe d'évaluation, commenter les versions préliminaires du rapport initial, du plan de travail, des rapports d'évaluation préliminaire et final, approuver les rapports finaux) ;
- Organiser et présider les réunions du comité technique de suivi de l'évaluation ;
- Conseiller les parties prenantes concernées sur les questions liées à l'évaluation
- Organiser et superviser la présentation des résultats de l'évaluation à travers un atelier de restitution au Comité Conjoint d'Orientation du projet.

7.2 Comité technique de suivi de l'évaluation

Dans le cadre du suivi et de l'assurance qualité de l'évaluation, un comité technique sera mis en place. Placée sous la responsabilité du Chef de bureau de Mopti pour le compte du Représentant Résident du PNUD Mali, responsable de l'évaluation, ce comité se composera des responsables/ coordonnateurs du projet, des équipes pays PNUD de mise en œuvre du projet, des chargés de suivi évaluation des bureaux pays PNUD et des spécialistes suivi évaluation des deux secretariats PBF (Mali et Niger).

Les principales tâches et responsabilités du comité technique de suivi sont les suivantes :

- Assurer le suivi et la coordination d'ensemble du processus de réalisation de la mission d'évaluation ;
- Participer au cadrage de la mission ;
- Mettre à la disposition de l'équipe des consultants, toute la documentation disponible sur le projet ;
- Faciliter les rendez-vous entre l'équipe du projet et les différentes parties prenantes de la mise en œuvre du projet et les bénéficiaires de la région du sahel au Mali et au Niger ;
- Recevoir et ventiler tous les drafts de livrables produits dans le cadre de la mission ;
- Faire des amendements et des commentaires sur tous les documents produits dans le cadre de la mission
- Assurer la centralisation, la compilation et la transmission de tous les commentaires à l'équipe de consultants ;
- Organiser la restitution des résultats de l'évaluation ;
- S'assurer de la prise en compte de l'ensemble des amendements dans la version finale du document d'évaluation ;
- Partager la version finale de l'évaluation.

7.3 Equipe d'évaluation

L'évaluation sera réalisée par une équipe d'évaluateurs indépendants composée de consultants externes et un staff d'appui logistique des bureaux PNUD des deux pays et de l'unité de coordination du projet. Les principes d'évaluation du Comité concernant l'indépendance de l'équipe d'évaluation seront appliqués. L'équipe d'évaluation procédera à l'évaluation sur la base d'un contrat passé avec le PNUD-Mali.

De façon globale, l'équipe d'évaluation devra :

- Préparer et mener à bien l'évaluation conformément au mandat défini ;
- Assumer la responsabilité des constatations, conclusions et recommandations de l'évaluation ;
- Rendre compte hebdomadairement par courrier électronique au responsable de l'évaluation (chaque vendredi) de l'avancement de l'évaluation tout au long du processus et signaler les changements ou modifications imprévues au long du processus pour une prise collective de décisions ;
- Coordonner et planifier des réunions et des visites sur le terrain avec l'assistance logistique des bureaux pays PNUD et ONUFEMMES des deux pays ;
- Assurer l'assurance qualité du processus et de tous les documents qui seront produits dans le cadre de l'évaluation conformément au plan d'assurance qualité ;
- Assurer à la demande du responsable de l'évaluation, la restitution de la version provisoire du rapport d'évaluation.

VIII) Composition de l'équipe d'évaluation

L'évaluation sera menée par une équipe de consultants spécialisés dans la réalisation des études, enquêtes et évaluations. L'équipe sera composée de :

Evaluation Finale Projet Transfrontalier Mali-Niger PNUD- ONUFEMMES : Femmes et GRN

8.1 Un consultant international chef d'équipe

a. Principales responsabilités

Le consultant principal assure le leadership à toutes les phases de l'évaluation: (i) coordonne l'élaboration des outils techniques, aussi bien pour la collecte des données quantitatives que pour les données qualitatives et fournit les orientations méthodologiques nécessaires à l'évaluation ; (ii) organise le travail entre les membres de l'équipe des consultants et en assure la supervision ; (iii) coordonne l'exercice de compilation/collecte et analyse des données sur les activités réalisées par les équipes PNUD et ONUFEMMES des deux pays; (iv) dirige le processus de rédaction des rapports successifs de l'évaluation; (v) en tant que rédacteur principal, il s'assure de la cohérence interne des différentes parties du rapport; (vi) s'assure de la qualité des contributions des consultants associés et dirige la révision des versions successives jusqu'au rapport final ; (vii) facilite les réunions techniques avec les membres du comité technique ainsi que les réunions de validation ; et (viii) présente les résultats, les conclusions et les recommandations du rapport final de l'évaluation.

b. Profil du consultant international chef d'équipe

Qualification académique

- Être titulaire d'un diplôme universitaire du niveau BAC+5 (au moins) dans les domaines des sciences sociales, gestion des projets, développement international ou disciplines connexes.

Expérience professionnelle

- Expérience confirmée d'au moins huit (08) années dans le domaine d'évaluation des projets et/ou programme de développement avec un minimum de 05 évaluations en tant que chef de mission ; Le consultant principal devrait également avoir une bonne connaissance des causes profondes des conflits dans les deux pays avec un aptitude de travailler dans les zones conflictuelles. Une connaissance/expérience des interventions PBF dans le contexte national et régional est aussi requise
- Bonne connaissance des programmes de développement y compris dans les situations d'urgence, résilience et connaissance de la littérature actuelle dans le secteur en général (minimum 5 années d'expérience) ;
- Expérience avérée dans le domaine de la recherche, notamment l'élaboration et l'utilisation des outils d'enquêtes et d'analyse des questions sociales de développement durable (économiques et environnementales) et dans l'analyse et traitement de données qualitatives et quantitatives sensibles au genre et aux droits de l'homme (études, enquêtes, traitement de données ...) ;
- Expérience confirmée dans la collecte, le traitement et l'analyse des données qualitatives et quantitatives ;
- Bonne connaissance du contexte socio-économique et programmatique de la zone du Sahel et plus spécifiquement du Liptako-Gourma (Niger et Mali), et une connaissance des causes profondes des conflits liés aux ressources naturelles dans les deux pays.

Compétences et aptitudes

- Bonne capacité de facilitation des groupes de discussion.
- Excellente capacité de synthèse et de rédaction des documents.
- Bonne aptitude à gérer une équipe et respecter les délais.

Langues requises

- Excellente maîtrise du français.

Charge de travail : 30 jours /homme

8.2 Deux consultants nationaux associés (un par pays)

a. Principales responsabilités

Les consultants associés (évaluateurs nationaux) sont membres de l'équipe d'évaluation. A ce titre, ils prennent activement part à toutes les phases en y apportant leur expérience, leur expertise, leur parfaite connaissance du contexte socio-culturel et socio-économique ainsi que des dynamiques culturelles. Ils contribuent activement à la revue de la littérature, la collecte et

Evaluation Finale Projet Transfrontalier Mali-Niger PNUD- ONUFEMMES : Femmes et GRN

l'analyse de données quantitatives et qualitatives, mais aussi à la rédaction du rapport d'évaluation. Une répartition des responsabilités sera faite afin qu'il y ait une parfaite complémentarité et harmonie dans le travail de l'équipe, à toute les phases.

b. Profil des consultants nationaux associés

Qualification académique

Être titulaire d'un diplôme universitaire du niveau BAC+5 (au moins) dans les domaines des sciences sociales (sociologie, économie, démographie ...), de la gestion des projets, du développement international ou tout autre domaine technique connexe.

Expérience professionnelle

- Avoir une expérience d'au moins cinq (05) années dans l'un des domaines de résultat du projet (insertion socio économique des jeunes et des femmes, sécurité communautaire, gestion des conflits lié à la transhumance) ;
- Au moins cinq années d'expérience pertinente dans l'évaluation des programmes et projets de développement travaillant avec divers partenaires (minimum 5 évaluations).
- Une bonne connaissance du contexte programmatique d'au moins l'un des pays (pays de soumission) de la zone du Liptako-Gourma (Niger, Mali)
- Une bonne connaissance des conflits liés aux ressources naturelles ;
- Excellente maîtrise d'au moins une des langues locales des zones d'intervention.

Compétences et aptitudes

- Excellente capacité de synthèse et de rédaction des documents.
- Compétence dans le domaine des entretiens/interviews et dans le domaine de la facilitation.
- Bonne aptitude à travailler en équipe

Langues requises

- Excellente maîtrise du français.
- La connaissance d'une ou plusieurs langues locales de la zone du projet serait un atout.

Charge de travail : 20 jours /homme

Par ailleurs, en fonction de la méthodologie globale de travail retenue par le consultant international, chef de mission, l'équipe de consultants pourra s'adjoindre dans chaque pays une petite équipe d'enquêteurs qui aura en charge d'administrer un questionnaire sur l'enquête légère relatifs aux principaux indicateurs du projet.

NB : Chaque consultant national s'adjoindra un ou deux enquêteurs qui seront placés sous sa responsabilité et qui auront pour principale mission, la collecte des données de perception sur les indicateurs clés. La charge de travail de chaque enquêteur est estimée à 14 jours maximum.

IX) Durée et taches de la consultation

La durée totale estimée de la consultation est de 60 jours. Le tableau ci-dessous présente le calendrier succinct indicatif des principales activités et les principaux résultats attendus à chacune des étapes du processus d'évaluation. L'équipe de consultant présentera un chronogramme détaillé de toutes les activités dans le cadre de son rapport de démarrage.

X) Processus de sélection

Les offres des consultants seront évaluées sur la base des critères et notations mentionnés dans le tableau ci-dessous. Les soumissionnaires doivent respecter les limites de pages indiquées par section. Les candidats sont également encouragés à éviter un langage trop générique et à fournir une offre appropriée, descriptive et spécifique en lien avec les livrables attendus.

Rubriques	Critères	Points
Offre Technique (2 – 3 pages)	– Description de l'approche et des méthodes qui seront utilisées pour mener à bien l'évaluation, en tenant compte des objectifs, livrables et le calendrier. – Description des défis ou risques potentiels qui pourront entraver la soumission des livrables dans les temps et mesures de mitigation envisagées	20

	pour réduire au maximum ces risques	
Qualifications et compétences	– Description des qualifications et compétences du consultant (diplômes, certificats pertinents)	20
Plan de travail (1- 2 pages)	– Description de l’approche qui sera mise en place pour coordonner le travail au sein des membres de l’équipe et s’assurer que le travail requis sera effectué dans les temps	10
Capacités institutionnelles et performances passées (2 – 3 pages)	– Description de l’expérience du consultant dans la conduite des évaluations impliquant la collecte des données et dans les autres domaines requis.	20
Note totale		70

NB : L’offre du consultant ne devra pas dépasser 10 pages. Seuls les candidats dont les notes sont supérieures ou égales à 70 seront soumis à l’évaluation de leur offre financière.

Pour la proposition financière, chaque consultant est tenu d’intégrer dans son offre, ses honoraires journaliers, les frais de collecte des données (estimatifs des frais de location de véhicules, des frais de saisie, de traitement de données, d’impression et de photocopie, etc.). L’offre sera soumise en dollars américains et son montant total (tout frais inclus) indiqué.

XI) Déontologie de l’évaluation

La présente évaluation sera réalisée dans le respect des principes énoncés dans les « Directives éthiques pour l’évaluation » du GNUM. Le consultant doit veiller à sauvegarder les droits et la confidentialité des personnes fournissant les informations, par des mesures pour garantir la conformité avec les codes juridiques régissant la collecte et la publication de données. Le consultant doit également assurer la sécurité des informations collectées et prévoir des protocoles permettant de garantir l’anonymat et la confidentialité des sources d’information lorsque cela est requis. Les connaissances et les données acquises au cours du processus d’évaluation doivent par ailleurs être utilisées pour l’évaluation uniquement, à l’exclusion de tout autre usage sans l’autorisation expresse du PNUD et de ses partenaires ».

Critères d’évaluation des offres

Les **Consultants** intéressés par la présente mission seront évalués sur la base de leurs offres technique et financière qui comptera respectivement pour 70% (OT) et 30% (OF).

Financement et durée de la mission

L’évaluation s’effectuera sur une durée de 60 jours maximum. Les coûts de la mission seront supportés suivant les barèmes du PNUD et selon les modalités suivantes

- 20% à la signature du contrat ;
- 30% au dépôt du rapport provisoire ;
- 50% au dépôt du rapport final.

Annexe : Normes à prendre en compte pour le rapport

L’équipe d’évaluation devra produire un rapport qui répond aux standards du système des Nations Unies¹. Il doit comprendre les éléments suivants :

1. **Résumé analytique** de 3 à 4 pages qui donne un aperçu des éléments essentiels du rapport. Ce résumé peut être lu et utilisé de façon autonome tant il sera complet et concis. Il comprend :
 - Une vue d'ensemble de l'objet de l'évaluation ;

¹ United Nations Evaluation Group (UNEG) Quality Checklist for Evaluation Reports:

http://www.unevaluation.org/papersandpubs/documentdetail.jsp?doc_id=607

Evaluation Finale Projet Transfrontalier Mali-Niger PNUD- ONUFEMMES : Femmes et GRN

- Les objectifs de l'évaluation ;
- La méthodologie de l'évaluation ;
- Les résultats et les conclusions les plus pertinents ;
- Les principales recommandations.
- Ainsi que les bonnes pratiques, les leçons apprises, les témoignages et les questions transversales.

2. Objet et but de l'évaluation : l'évaluation devrait décrire clairement l'objet qui est en train d'être évalué, notamment le modèle logique et/ou la chaîne des résultats attendus, les stratégies d'exécution et l'intervention, la couverture des interventions, et les principales hypothèses. Le but de l'évaluation doit être clairement défini, notamment la raison pour laquelle cette évaluation s'imposait à ce moment précis, quelles sont les informations recherchées, qui en a besoin et comment elles seront utilisées.

3. Questions et critères de l'évaluation : le rapport de l'évaluation doit préciser les questions de l'évaluation ainsi que les critères d'évaluation utilisés ou non utilisés.

4. Méthodologie : le rapport doit contenir une description claire de la méthodologie et une description complète de la participation des acteurs dans l'évaluation. Elle détaillera quelles données ont été collectées, comment elles ont été collectées et par qui, les limites possibles de l'évaluation, etc.

5. Résultats de l'évaluation devraient porter sur les critères d'évaluation ainsi que les critères transversaux (le genre, les droits humains, la gestion axée sur les résultats). Les résultats seront objectivement présentés avec des données et preuves. Les limites/gaps dans les données ainsi que les résultats non anticipés seront également présentés et discutés. Les raisons de non-réalisation des droits, des échecs particulièrement les contraintes récurrentes doivent être identifiées autant que possible. Enfin, les résultats doivent être présentés avec clarté, logique et cohérence.

6. Conclusions devraient porter sur les objectifs d'évaluation et les questions clés, s'appuyer sur des faits et être logiquement liées aux résultats de l'évaluation et donner un aperçu des problèmes importants identifiés et/ou de leurs solutions.

7. Les enseignements tirés sont des contributions à la connaissance générale. Ils doivent être bien soutenus par les résultats et les conclusions présentées.

8. Recommandations : le rapport décrit le processus de l'élaboration de recommandations, notamment la consultation avec les parties prenantes et doit identifier clairement le groupe cible pour chaque recommandation.

9. Annexes devraient contenir : les TDR, la bibliographie, la liste des personnes interviewées et des sites visités, des informations supplémentaires sur la méthodologie, les outils de collecte de données, les photos et les témoignages, etc.

Nous vous remercions de bien vouloir nous faire parvenir votre meilleure offre en prix hors taxes pour la fourniture des équipements listés ci-dessous. Votre offre doit nous parvenir au plus tard le **27/09/2022 à 17.00 heures (heure de Bamako) uniquement par email à receptionoffres.mali@undp.org**